

**COMMUNICATION AU CONSEIL REGIONAL RELATIVE A  
L'ECHOUAGE MASSIF D'ALGUES SARGASSES SUR LES COTES  
GUADELOUPEENNES**

Les algues sargasses sont connues des pêcheurs depuis de nombreuses années. Cependant, de mémoire d'homme, aucun échouage massif n'avait été observé dans l'arc Antillais avant 2011. De courte durée en 2011 et 2012 (3-4 mois), les échouages ont repris en juillet 2014 et n'ont jamais cessé depuis.

De nombreux rapports font état de ce phénomène qui concerne l'ensemble de la grande Caraïbe à savoir les îles mais aussi les pays continentaux, du Venezuela à l'Amérique centrale. Les effets sont observés jusqu'au Texas et en Louisiane dans le golfe du Mexique. Il concerne aussi les pays d'Afrique de l'Ouest, du sud du Maroc jusqu'au golfe de Guinée.

Ces algues ne proviennent pas de la Mer des sargasses. Les données satellitaires ont montré qu'elles proviennent d'une zone d'accumulation localisée au nord-est du Brésil, dans l'océan atlantique central. Les masses d'algues formées dans cette zone remontent ensuite jusqu'à nos côtes, portées par le courant des Antilles. Les dérèglements climatiques entraînant des modifications de la dynamique des courants seraient également en cause.

Ces algues brunes pélagiques, représentées essentiellement dans l'océan Atlantique par l'espèce *Sargassum fluitans*, une fois échouées sur nos côtes, subissent une fermentation anaérobie et libèrent un gaz, l'hydrogène sulfuré (H<sup>2</sup>S), caractérisé par une forte odeur d'œuf pourri. Ce gaz ne provoque pas seulement une gêne olfactive, il présenterait un risque de toxicité pour les populations en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

Au-delà de ce risque, ces échouages massifs impactent fortement certaines activités économiques de l'archipel et en particulier la pêche, et le tourisme. Les sargasses s'entassent dans les ports de pêche, entravent la progression des bateaux et peuvent détériorer les moteurs. Le conseil départemental, compétent pour la gestion des ports, doit ainsi intervenir régulièrement pour enlever ces algues. Plusieurs plages font aujourd'hui l'objet d'arrêtés d'interdiction d'accès et de baignade et d'autres ne sont plus fréquentées par les touristes et la population. Certains professionnels sont directement impactés par la situation et voient leur chiffre d'affaire diminuer jour après jour. D'autres ont dû purement et simplement cesser leur activité. Si cette situation devait perdurer, on devrait donc s'attendre à des conséquences importantes sur l'activité économique, à l'aube de la haute saison touristique.

Si des solutions techniques commencent à émerger s'agissant de la collecte, aucune solution de valorisation économiquement viable n'est, pour l'heure, identifiée, d'autant que subsiste une incertitude sur la régularité du gisement. En attendant de pouvoir transformer cette calamité en opportunité économique, la collecte et le traitement des sargasses nécessitent une intervention financière permanente des pouvoirs publics. Les coûts de collecte en particulier sont très élevés et difficilement supportables à long terme par les collectivités.

Face à cette situation, un protocole de mobilisation et de solidarité visant à apporter une réponse commune et globale à la question des sargasses en Guadeloupe a été signé le 20 juin 2015 entre l'Etat, les communautés d'agglomération, l'association des maires et l'ADEME.

Ce protocole a permis la constitution d'un fonds de secours alimenté par l'Etat, le département, la région et les groupements intercommunaux. L'échelon intercommunal a été désigné comme le plus pertinent pour la mutualisation des moyens humains et matériels et pour le recrutement des brigades vertes financées par l'Etat. La mobilisation de chacun reste inégale selon les territoires et on peut regretter que les actions concrètes prévues dans le cadre de ce protocole tardent encore à se mettre en place.

La participation de la région a, quant à elle, été au-delà de ses engagements dans le cadre du protocole.

Près de 900 000 € ont déjà été engagés pour la collecte des algues depuis janvier 2015 :

- en janvier 2015, un chantier d'insertion a été mis en œuvre avec l'association PROFIL sur 12 plages de la Grande-Terre dans le cadre du chantier d'insertion « Gwadeloup an nou bel ». Ce chantier est toujours à pied d'œuvre et 30 agents interviennent quotidiennement sur les sites touchés;
- la situation particulière des îles du Sud, qui ne disposent d'aucun moyen technique pour assurer la collecte des algues, a été prise en compte de façon spécifique. Une subvention de 50 000 € a été octroyée à chaque île du sud (Terre de Bas, Terre de Haut, la Désirade et Marie-Galante) afin qu'elles soient dotées d'un matériel adapté pour intervenir quotidiennement sur les sites touchés. La cellule d'appui technique aux communes de la région a été mise à disposition pour le montage financier des projets et des dossiers de consultation des entreprises ;
- Un marché a été confié à l'entreprise E.J.G Latchan afin qu'elle intervienne en renfort des équipes de « Gwadeloup an nou bel » sur les plages les plus touchées en prévision de la saison touristique ; cette entreprise interviendra pendant 3 mois sur les 10 plages les plus fréquentées de Grande-Terre avec un matériel spécifique respectueux de l'environnement ;
- Une commande a été faite par ailleurs auprès de l'entreprise Gaddarkhan, en partenariat avec les marins pêcheurs, pour le nettoyage du littoral de Capesterre-Belle-Eau (plages de Roseau, Four à chaux, Cayenne, Salé) particulièrement touché par les échouages; les travaux sont actuellement en cours.
- Un appel à projets a été lancé par l'ADEME, en partenariat avec la région, le 1er juillet 2015, afin d'identifier des solutions de collecte et de valorisation efficaces. 37 projets ont été reçus et 15 ont été retenus. Parmi ces 15 projets, 10 portent sur la valorisation (énergétique, agronomique et matière) et 5 sur la collecte (dispositifs de contournement et de collecte en mer et à terre).

Certaines solutions de collecte seront rapidement opérationnelles et pourront être testées *in situ* immédiatement. Les dispositifs qui s'avèreront concluants à l'issue des tests pourront être déployés sur l'ensemble du territoire.

L'ADEME dispose d'une enveloppe de 800 000 € pour accompagner les projets retenus. Un cofinancement de la région pourra être apporté.

Toutes ces actions ont été menées pour répondre à la situation d'urgence. Toutefois, il faut insister sur le fait qu'elles demeurent insuffisantes au regard de l'ampleur du phénomène. D'autre part, les coûts de prise en charge du phénomène ne pourront être supportés par les seules collectivités si le phénomène perdurait.

Aujourd'hui, la population guadeloupéenne, les collectivités doivent assumer les conséquences catastrophiques d'un phénomène naturel induit vraisemblablement par un changement climatique dont elles ne sont, proportionnellement, pas responsables.

---

Dans le cadre d'une motion présentée en plénière le 26 juillet 2015, la région a demandé à l'Etat de reconnaître l'état de catastrophe naturelle pour l'ensemble de l'archipel de Guadeloupe afin de permettre aux populations et aux entreprises qui subissent l'impact de cette pollution depuis plusieurs mois, d'être indemnisées. S'il apparaît que ce dispositif n'est pas applicable pour des raisons juridiques, il n'en demeure pas moins que les impacts sont bien réels et qu'il faudra trouver le moyen de permettre aux entreprises de compenser leurs pertes.

La région attend également que des études épidémiologiques soient menées par l'Etat pour mieux connaître les impacts sanitaires d'une exposition prolongée au gaz H<sub>2</sub>S sur les populations.

Elle a souhaité, par ailleurs, que l'Etat mène les études nécessaires permettant de vérifier le lien entre ce phénomène et les changements climatiques en cours et qu'il interpelle la communauté internationale à l'occasion de la 21<sup>ème</sup> conférence des Nations Unies sur le changement climatique qui se tiendra à Paris, en décembre 2015, afin de faire reconnaître cette invasion comme une conséquence du réchauffement climatique et permettre aux Etats de la Caraïbe d'accéder au fonds vert<sup>1</sup>.

Ce phénomène touche l'ensemble de la Caraïbe. Aussi, la région propose, avec le soutien de l'Etat, d'organiser au premier semestre 2016, une conférence internationale réunissant l'ensemble des représentants des Etats de la Caraïbe, afin de partager les connaissances sur le sujet et les bonnes pratiques de gestion du phénomène et de proposer des actions coordonnées avec les autres Etats. Ce projet qui peut élarger au programme de coopération territoriale Interreg, a été présenté le 1er octobre dernier à l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC) qui l'a accueilli très favorablement.

---

<sup>1</sup> Le **Fonds vert pour le climat** est un mécanisme financier de l'Organisation des Nations Unies, rattaché à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il a pour objectif de réaliser le transfert de fonds des pays les plus avancés à destination des pays les plus vulnérables afin de mettre en place des projets pour combattre les effets des changements climatiques..

Face à ce phénomène nouveau dont les causes sont externes, face à son ampleur et à ses conséquences environnementales, économiques et sanitaires, la mobilisation de tous est nécessaire.

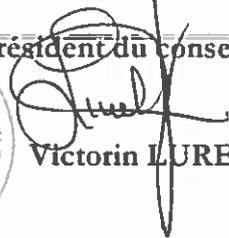
On peut saluer les nombreuses associations qui contribuent avec leurs faibles moyens à l'entretien des plages. Les collectivités, aux côtés de l'Etat, se sont organisées pour apporter des réponses et préserver les populations, les sites et les activités économiques. Il est vrai que les interventions paraissent parfois dérisoires tant les échouages sont massifs et permanents, ce qui génèrent chez nos concitoyens une exaspération et un mécontentement grandissant.

C'est pour cela, qu'au-delà des actions locales qu'il faut poursuivre pour agir sur les conséquences de ce phénomène, la collectivité régionale a souhaité porter également la problématique des Sargasses aux échelles nationale et internationale afin de chercher des solutions dans le traitement de ces causes.

Voilà ici le résumé des informations sur ce sujet que je souhaitais vous apporter.



Le président du conseil régional

  
Victorin LUREL